

PROCÈS-VERBAL provisoire
COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC

Lieu : Hôtel Meliá Madrid Princesa (Calle de la Princesa, 27, 28008 Madrid)

Jeudi 7 novembre 2024

14h00 - 16h30

Président : Iván López Van der Veen

Vice-président.e.s : Vanya Vulperhorst, Julio Morón et Marc Ghiglia

Rapporteur.e.s (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président du LDAC, M. Iván López Van der Veen

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux membres du LDAC, aux observateurs et aux représentants des États membres, et aux représentants de l'Agence Européenne de contrôle des pêches (AECF/EFCA) et de la DG MARE de la Commission européenne.

Il annonce ensuite les procurations reçues :

Membres qui n'ont pu assister à la réunion :	Ils ont donné leur procuration à :
Dominic Rihan (KFO)	Tim Heddema (DPA)

Le Président annonce que le quorum nécessaire du Comité exécutif pour la prise de décisions, à savoir la moitié des membres présents et représentés plus un, est réuni.

La liste complète des personnes présentes est disponible à l'**ANNEXE I** de ce procès-verbal.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sans modifications ni commentaires.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité exécutif, tenue à Bruxelles le 17 octobre 2024, est adopté.

Le Président, M. Iván López, propose de **faire passer le Comité exécutif de novembre à janvier ou février à partir de 2026.**

La proposition est ACCORDÉE par consensus.

4. Rapport des Président.e.s et/ou Vice-président.e.s concernant les actions accordées au sein des GT du LDAC (15-17 octobre 2024) :

- Groupe de travail 1 - Anne France Mattlet
- Groupe de travail 2 - Emil Remisz
- Groupe de travail 4 - Béatrice Gorez
- Groupe de Travail 5 - Julien Daudu

Pour le Groupe de travail 1, en l'absence de sa Présidente, le Vice-président en fonctions, M. Ignacio Fresco, résume les actions identifiées au sujet des espèces de grands migrateurs (thonidés) et des ORGP :

- Le LDAC enverra une lettre à la CE contenant toutes ses questions/tous ses doutes en ce qui concerne le code de conduite pour les membres de la délégation de l'UE participant aux réunions des ORGP.
- Il a été proposé d'envoyer une plainte à la CE à cause de l'absence à cette réunion (MARE B2) de représentants aptes à informer sur l'ICCAT (au GT1) et sur la WCPFC, la SPRFMO et la NPFC (au GT2).
- Collaboration inter-CC sur la Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI) : Les Secrétaires du LDAC et du CCRUP se tiendront mutuellement informés au sujet du processus et de la rédaction des avis de chaque Conseil consultatif en vue d'un éventuel travail de collaboration dans les prochaines années.
- Création d'un groupe de travail chargé des questions socioéconomiques de la CTOI : le LDAC apportera sa contribution sous forme de propositions et d'expériences, et assistera la DG MARE pour l'identification d'experts scientifiques du domaine de la pêche et la nomination des candidats pertinents et opportuns.
- Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC) : le LDAC commencera à préparer, à travers le recueil d'informations de la part des membres, la rédaction d'une proposition consacrée aux mesures de conservation, de gestion et de contrôle en vue de la réunion annuelle de la WCPFC qui aura lieu en décembre 2024. Le Secrétariat regroupera les questions préliminaires posées par le négociateur de la DG MARE, M. Varsamis, pour pouvoir les aborder de manière ciblée.
- Le Secrétariat mettra en place un groupe de réflexion pour la rédaction de l'avis relatif à la CIAT : le LDAC soupèsera la possibilité d'élaborer un avis pour envoi à la CE à la fin juin/première semaine de juillet.
- Égalité des conditions en termes de conformité (*level playing field*) : la Présidente du GT1 a proposé de travailler de concert avec le Président du GT2 pour aboutir à un avis sur la compétitivité de la flottille européenne dans toutes les ORGP, depuis cette perspective. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du GT1 en mars 2025.

Le Président du GT2, qui se penche sur les pêcheries de l'Atlantique Nord et du Pacifique, M. Emil Remisz, informe au sujet des actions en cours :

- NAFO : le LDAC convoquera un groupe de réflexion à l'été (juillet-août 2025) une fois que le rapport du Comité scientifique sera disponible, en vue d'isoler les domaines

d'intérêt et de pouvoir préparer une première mouture qui sera débattue lors de la réunion de la CE avec le LDAC, qui a habituellement lieu la dernière semaine d'août.

- NEAFC : les représentants de la DG MARE enverront au Secrétariat du LDAC les Termes de référence (TdR) de l'examen de performance de la NEAFC, pour diffusion auprès des membres du GT2. Le LDAC enverra un appel à intérêts par rapport à la création d'un groupe de réflexion (pour juin ou juillet 2025) permettant d'engager les travaux sur cette question.

- APPD avec le Groenland et l'Islande : les représentants de la DG MARE seront invités à présenter une mise à jour lors de la prochaine rencontre du GT2 au sujet de la situation de l'accord de partenariat pour une pêche durable avec le Groenland et des négociations avec l'Islande.

- Négociations bilatérales avec la Norvège et les Îles Féroé, et trilatérales avec le Royaume-Uni : les représentants de la DG MARE seront invités à présenter, lors de la prochaine rencontre du GT2, le dernier état des lieux des négociations.

- Le Président du LDAC, M. Iván López, a proposé d'aborder cette question au niveau Inter-CC sous un format similaire à celui du forum consacré au Brexit, où tous les CC impliqués et leurs représentants sont présents. Pour cela, il serait possible de créer un nouveau groupe Inter-CC ou élargir l'étendue du groupe actuel.

- Le LDAC organisera selon toute probabilité la prochaine réunion du Forum Inter-CC Brexit, en fonction de la disponibilité des représentants de la DG MARE, et informera oralement ses membres des résultats de ce forum.

- ORGP du Pacifique : le LDAC inclura une mise à jour de la situation des ORGP du Pacifique. Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique sud (SPRFMO) et Commission de pêche du Pacifique Nord (NPFC) sont à l'ordre du jour du prochain GT2.

La Présidente du GT4, Mme. Béatrice Gorez, résume les actions identifiées dans son groupe :

- Maroc : le représentant de la CE convoquera le LDAC pour une réunion spécifique.
- Mauritanie : la CE enverra une invitation à la réunion préparatoire prévue pour le mois de novembre.

- Seychelles : le LDAC recevra prochainement l'invitation à participer à la consultation sur la reconduction du protocole.

- Évaluation des APPD : le rapport de la CE sur l'évaluation rétrospective est désormais disponible, ce qui permettra au LDAC de dresser une proposition assortie de commentaires au sujet de certaines recommandations qui y sont formulées. Un groupe de réflexion spécifique sera mis en place pour aborder cette question et identifier les domaines prioritaires de l'avis.

M. Nikolas Evangelis (PEW) indiquera au LDAC la date de publication, par la Coalition INDNR, d'une étude sur l'évaluation des APPD. Cela permettra à la Coalition de la présenter au GT4 dans le cadre de sa prochaine réunion (mars 2025).

- Groupe de réflexion (FG) pour la rédaction d'un avis du LDAC sur l'application des APPD : avantages et enjeux pour la flotte de pêche lointaine de l'UE et les communautés côtières des pays partenaires. Le secrétariat du LDAC enverra les TdR et convoquera le FG à partir de décembre 2024.

- Groupe de réflexion sur la gestion halieutique des stocks partagés de petits pélagiques dans les pays d'Afrique occidentale : dans les TdR, le commentaire de Rob Banning au

sujet de la flotte de pêche lointaine mauritanienne sera ajouté et un appel à intérêts sera lancé en lien avec la création du FG au premier trimestre 2025.

- M. Juan Martín suggère de rédiger les TdR visant à la création d'un nouveau FG sur la gestion des stocks démersaux partagés dans les pays d'Afrique occidentale.

- AFRIFISH-Net : une nouvelle réunion de coordination entre le LDAC et AFRIFISH-Net sera organisée. Le but de cette réunion sera de faire avancer les domaines de travail commun et d'appliquer de manière effective le Protocole d'accord signé en mai 2023.

- ATLAFCO/COMHAFAT : la collaboration se poursuivra, de même que les actions en attente au titre du protocole d'accord.

- Investissements halieutiques dans les pays tiers : les recommandations issues de la rencontre de Berlin serviront de base à un futur avis à ce sujet. La publication relative au séminaire sera envoyée au mois de novembre 2024.

Enfin, le Président du GT5, M. Julien Daudu, résume les actions en cours dans ce groupe consacré aux questions transversales, à savoir :

- Révision de la PCP : le LDAC veille aux délais et aux documents de consultation de l'évaluation de la CE et rédigera un ou plusieurs avis à cet égard.
- Nouveau règlement de contrôle des pêches de l'UE : les membres seront informés au sujet de l'atelier conjoint des CC consacré aux changements introduits dans le nouveau Règlement de contrôle des pêches de l'UE et au sujet de l'application du nouveau CDS à travers IT-CATCH et les certificats de captures électroniques.
- Impact du changement climatique pour la pêche lointaine dans les eaux internationales : la rédaction d'un projet d'avis débutera, sur la base des conclusions de l'atelier organisé par le LDAC en 2023 à Stockholm.
- Commerce international avec la Chine : il a été convenu de demander à l'UE des conditions analogues au sujet des exigences à remplir par les produits halieutiques chinois pour pouvoir entrer sur le marché de l'UE, conditions égales/similaires à celles requises aux entreprises de l'UE qui veulent exporter leurs produits vers le marché chinois.
- Pêche INDNR et abus de travail en lien avec les flottes de pêche lointaine en Chine : examen de la réponse de la CE reçue en février 2024 à l'avis du LDAC présenté en 2022, et recueil de nouvelles preuves issues des rapports existants (EJF, étude FiTI et autres). Les réflexions porteront sur les commentaires à développer dans les mois à venir.
- Investissements halieutiques de l'UE dans les pays tiers (sociétés mixtes) : le projet d'avis est en cours de rédaction au sein du Groupe de travail 4.
- Gouvernance internationale et activités minières en eaux profondes : le Secrétariat enverra un projet d'avis pour approbation. La consultation peut être ouverte aux autres Conseils consultatifs intéressés.
- Élimination du travail forcé en lien avec les produits de la pêche : la proposition soumise par EJF lors de réunions passées constitue un outil pour réformer/apporter des solutions au problème systémique du travail forcé pour la production halieutique, à travers un système de cartons ou similaire. Le LDAC travaillera sur cette initiative dès qu'EJF présentera une proposition spécifique à ce sujet.

5. Rapport du Secrétariat sur l'avancement des projets d'avis et recommandations du LDAC à soumettre à débat et/ou à adopter :

- Projet d'avis du LDAC sur les activités minières en eaux profondes et impact sur les pêcheries (GT5)
- Projet d'avis du LDAC sur les ORGP - WCPFC (GT1)
- Projet de réponse du LDAC à la consultation spécifique sur la PCP (WG5).
- Projet d'avis du LDAC sur la PCP / le changement climatique (GT5)

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, informe de la progression du programme de travail concernant les projets d'avis. Sa présentation est disponible ici : https://ldac.eu/images/Presentation_LDAC_ExCom_7Nov2024.pdf

Par ailleurs, l'**ACTION** suivante est accordée :

- **Rédiger une lettre de bienvenue conjointement aux autres CC, adressée au nouveau Commissaire des pêches et des océans, M. Kostas Cadis.**

6. Administration et finances :

- **Appel d'offres pour les services de consultance en vue du 2^e examen de performance du LDAC.**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, annonce que le LDAC s'est livré de son propre chef à un premier examen de sa performance en 2018-2019.

Suite aux modifications législatives introduites par la Commission européenne à travers le Règlement délégué, tous les Conseils consultatifs sont tenus de se livrer à une évaluation indépendante de leur fonctionnement interne tous les 5 ans. Ce qui veut dire qu'au cours de cet exercice (2024-2025), le LDAC procèdera à son deuxième examen de performance. Ainsi, l'**ACTION** suivante est accordée :

- **Le secrétariat rédigera les termes de référence et présentera l'appel d'offres pertinent pour pouvoir démarrer les travaux au début 2025, et préparer ses conclusions préliminaires en vue de l'Assemblée générale du mois de mai 2025.**

- **Proposition de modification des statuts du LDAC.**

Le Président, M. Iván López, indique que les membres du LDAC doivent décider s'ils souhaitent ajouter comme exigence pour devenir membre du Conseil consultatif que toute organisation candidate soit inscrite au Registre européen de transparence. Si tel est le cas, et si le LDAC désire ajouter cette condition parmi les exigences incontournables, il faudra modifier les statuts.

Il est important de retenir les éléments suivants :

- La Commission européenne ne nous y oblige pas, mais le conseille fortement.
- Les organisations doivent renouveler leur inscription au registre chaque année, pour ne pas perdre leur statut.

- Actuellement, certaines de nos organisations ne sont pas inscrites au registre, pour différentes raisons et situations.

D'autres questions à préciser seraient celles-ci :

- Que se passe-t-il si un membre ne renouvelle pas son inscription au registre en temps et en heure ?
- Que se passe-t-il si un membre figure au registre car il fait partie d'une autre organisation ?
- Le LDAC court-il le risque de perdre des membres ?

Ainsi, une autre possibilité consisterait à ajouter cette exigence à titre de recommandation volontaire dans le code de conduite.

Face à ce choix, le Président suggère que cette exigence ne soit imposée que pour pouvoir faire partie du Comité exécutif. Cela dit, il propose de continuer à réfléchir sur la question et de prendre une décision lors des prochaines réunions.

- Projet de protocole du LDAC sur la prévention et les mesures de lutte contre le harcèlement au travail ou sexuel et la discrimination sexospécifique.

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) annonce que sur impératif légal, le LDAC doit disposer d'un protocole de prévention et de mesures de lutte contre le harcèlement au travail ou sexuel et la discrimination sexospécifique. Ce protocole détaille le modus operandi en cas d'incident.

Le document provisoire est prêt et il a été révisé et approuvé par le Président et les Vice-président.e.s du LDAC.

Sur le site Internet du LDAC, sous la section « Canal de communication interne », en bas, se trouve un lien spécifique permettant de signaler tout type d'incident : <https://ldac.eu/en/reporting-a-case>

Lorsqu'une telle situation est signalée, 2 comités différents sont chargés d'évaluer l'incident :

- 1) Un « *service de conseil confidentiel* » constitué par Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias (Secrétariat) s'occupe de recevoir toute plainte déposée et le cas échéant de la faire remonter à la commission d'enquête.
- 2) Une « *commission d'enquête* », formée par Iván López, Vanya Vulperhorst et Julio Morón (Président, première Vice-présidente et second Vice-président, respectivement), est chargée de se prononcer sur le cas posé.

Le protocole est disponible à la consultation sur Internet, sur le site web du LDAC : https://ldac.eu/images/Protocolo_LDAC_Preveni%C3%B3n_Acoso_Laboral_Sexual_Octubre2024.pdf

ACTION convenue :

- **Le protocole sera traduit en anglais et en français, et mis à la disposition de tous les membres dans les trois langues de travail à travers le site web.**

7. Programme de travail, réunions et logistique

- *Suivi des recommandations relatives au programme de travail annuel 2024-2025.*
- *Calendrier des réunions de travail du LDAC pour la période décembre 2024-mars 2025 : groupes de réflexion thématiques et initiatives de collaboration Inter-CC.*
- *Décision relative aux dates et formats des rencontres des GT du LDAC - printemps 2025.*
- *Proposition du lieu des réunions AG/EXCOM (+ Séminaire) en mai 2025.*

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, annonce le programme ci-dessus à travers une présentation disponible en cliquant sur ce lien :

https://ldac.eu/images/Presentation_LDAC_ExCom_7Nov2024.pdf

Enfin, il indique que les réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif auront lieu à la mi-mai à Vigo, de même qu'un éventuel séminaire portant sur la PCP.

Autres questions d'intérêt (points d'information uniquement)

Le Président du LDAC, M. Iván López, rappelle que la prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu au mois de mars à Bruxelles. Le Secrétariat en confirmera prochainement les dates et les éléments logistiques ainsi que les contenus (agendas, documents de travail).

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance en remerciant les intervenants pour la qualité des présentations réalisées ; les membres et observateurs pour leur assistance et leur participation ; le Secrétariat du LDAC pour son travail technique et organisationnel, sa coordination logistique et sa préparation des documents de travail ; sans oublier les ingénieurs du son et l'équipe des interprètes simultanés pour la grande qualité de leur travail.

La séance est levée.

**ANNEXE I : Liste des personnes présentes
Comité exécutif du Conseil consultatif
de pêche lointaine
7 novembre 2024 - Madrid – 14h-16h30**

PERSONNES PRÉSENTES

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Ignacio Fresco. OCEANA
3. Tim Hedemma. Pelagic Freezer Trawler Association
4. Marc Ghiglia. UAPF/CNPMEM
5. Francisco Mari. BFW
6. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
7. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization
8. Andrea Albertazzi. ETF
9. Despina Symons. EBCD
10. Rocío Béjar. CEPESCA
11. Javier Garat. CEPESCA
12. Juan Manuel Liria. CEPESCA
13. Clara Burillo. EJF
14. Raúl García. WWF
15. Edelmiro Ulloa. OPNAPA
16. Iris Ziegler. SEAS AT RISK (Zoom)

Président.e.s et Vice-président.e.s des GT

17. Julio Morón. OPAGAC
18. Ángela Cortina. Opana / OPP3/ Acemix / Agarba
19. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE

OBSERVATEURS

20. Isabel Artime. SGP Espagne
21. Amaia Silanes. SGP
22. Susan Steele. EFCA
23. Pedro Galache. EFCA
24. Kestutis Sadauskas. Directeur en fonctions de l'Unité B de la DG MARE - Gouvernance internationale des océans et pêcheries durables (Zoom)
25. Isabelle Garzon. DG MARE (Zoom)
26. Okeloh Namadoa. AFRIFISH-Net (Zoom)
27. Mohamed Sadiki. COMHAFAT (Zoom)
28. José Ramón Fontán. ANEPAT
29. Juan Carlos Martín Fragueiro. ANACEF

SECRÉTARIAT LDAC

30. Alexandre Rodríguez. LDAC
31. Manuela Iglesias. LDAC
32. Marta de Lucas. LDAC